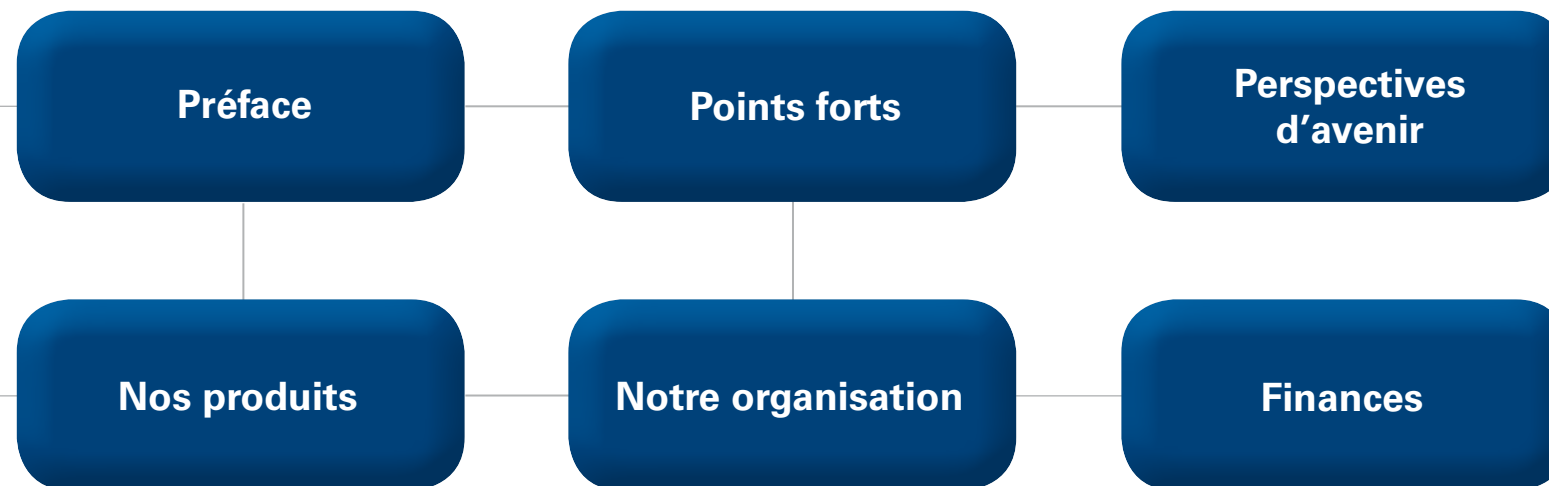


Rapport Annuel 2010

Une communication orientée vers le client et la mise en place de services interactifs sont les grands axes de la stratégie de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI). Sous l'impulsion de cette stratégie, l'année 2010 fut placée sous le signe de la croissance et de la coopération. Croissance des activités au niveau de nos tâches primaires, mais aussi développement de nouvelles activités complémentaires. En matière de coopération, nous avons cherché à établir de nouveaux liens et à consolider les relations existantes. Nous sommes fiers de la réussite que l'OBPI a rencontrée en 2010 !



Préface

Croissance et coopération

En 2010, l'OBPI a enregistré une augmentation des dépôts. Les petites et moyennes entreprises font de plus en plus appel à nos services. Proportionnellement, le nombre de dépôts de marque introduits sans intervention d'un mandataire a énormément augmenté. Pour les modèles et les i-DEPOTS, une croissance de dix pour cent ou plus a même été constatée. Grâce à l'augmentation des revenus et la baisse des frais d'exploitation ainsi générées, l'OBPI affiche un résultat annuel positif.

Les résultats d'une étude conduite par le Max Planck Institut sur le fonctionnement du système des marques européen se sont également révélés positifs. Nous revenons sur ce sujet dans la rubrique « [points forts](#) ». Gageons que le commanditaire de cette étude, la Commission européenne, prenne acte des avis émis dans le rapport, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de continuer à se protéger en Europe.

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Préface

Croissance et coopération

Ce rapport annuel revient également sur certains projets exceptionnels. En 2010, l'OBPI a de nouveau collaboré fructueusement avec l'OHMI (Office de l'Harmonisation dans le Marché intérieur) sur le projet EuroClass. Plusieurs projets IT ont également été lancés dans le cadre du Fond de Coopération de l'OHMI.

En outre, les Pays-Bas ont chargé l'OBPI de l'enregistrement des marques pour les Pays-Bas caraïbes (Bonaire, Saint-Eustache et Saba) à compter du 10 octobre 2010. Autre élément important, les pays du Benelux ont donné leur aval en 2010 pour le développement d'un i-DEPOT public.

L'élection de l'OBPI comme meilleur bureau d'enregistrement de marques au monde est venue couronner une année 2010 exceptionnelle. L'OBPI a décroché la première place au terme d'une [enquête internationale](#) auprès de professionnels de la propriété intellectuelle sur la qualité des bureaux de marques.

Notre organisation se trouve donc dans une position idéale pour envisager l'avenir avec sérénité. Au nom de la direction, je souhaite remercier tous nos employé(e)s pour leurs efforts et tous nos client(e)s pour la confiance qu'ils nous ont accordée.

Edmond Simon,
Directeur général

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Résultats au niveau des tâches principales

C'est un euphémisme de dire que l'année 2010 a été intense pour l'OBPI ! Le flux de travail relatif aux « tâches primaires » a augmenté et plusieurs projets et événements extérieurs sont également venus influencer nos activités.

Le nombre de dépôts de marques, de modèles et d'i-DEPOTS a augmenté de manière notable >. Le nombre de demandes de renouvellements, de mutations et d'abonnements est resté relativement stable. Même constat pour le nombre de décisions d'oppositions, ce qui a permis de poursuivre la résorption de l'arriéré. Nous avons également redoublé d'efforts pour avancer sur les nombreux et importants projets d'automatisation qui soutiennent les tâches de l'OBPI.

Cet aperçu des activités ne serait pas complet si l'on ne citait pas la magnifique première place décrochée par l'OBPI dans le classement « Managing IP ». De l'avis des professionnels, l'Office Benelux se voit ainsi reconnu comme étant le meilleur dans l'ensemble de ses prestations de services et ce, par comparaison à la plupart des offices nationaux et à l'OHMI. Une nouvelle qui a naturellement motivé encore davantage nos équipes dans la perspective des nombreux challenges qui nous attendent !

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches principales
- > Projets exceptionnels
- > Développements juridiques
- > Marque nationale et Marque communautaire (UE)

ACCUEIL

PRÉFACE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Projets exceptionnels

En 2010, nos équipes ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à plusieurs projets exceptionnels. Différents chantiers à long terme ont également connu une belle avancée.

CaribIE

Depuis le 10 octobre 2010, les îles BES (Bonaire, Saint-Eustache et Saba) sont considérées comme des organismes publics, qui fonctionnent comme des communes particulières au sein des Pays-Bas. L'OBPI a dû organiser, au nom des Pays-Bas caraïbes, l'exécution de la nouvelle loi sur les marques dans les territoires des îles BES. C'est la première fois qu'un des pays du Benelux fait usage de la faculté créée en 2006 permettant de confier des tâches spécifiques à l'OBPI. L'OBPI a lancé le site Internet www.caribie.nl pour permettre l'enregistrement des

marques dans les Pays-Bas caraïbes. CaribIE est l'acronyme de Caribisch Nederland Bureau Intellectueel Eigendom (Office des Pays-Bas caraïbes de la Propriété Intellectuelle).

EuroClass

L'OHMI (Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) vise à créer une base de données harmonisée de produits et services, traduite dans l'ensemble des langues de l'UE, en collaboration avec les différents offices nationaux. Cette base de données doit servir d'outil en ligne pour le dépôt d'une marque. En 2010, une équipe d'experts en classification de l'OBPI a travaillé à l'harmonisation des quelques 88 000 appellations néerlandaises.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches principales
- > [Projets exceptionnels](#)
- > [Développements juridiques](#)
- > [Marque nationale et Marque communautaire \(UE\)](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Développements juridiques

Plusieurs changements ont été amorcés dans la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (CBPI). Le Conseil Benelux et, à sa suite, le Conseil d'administration de l'OBPI ont donné leur accord pour l'instauration d'une procédure administrative d'annulation de marque et pour l'adaptation de la procédure d'opposition. En outre, quelques points mineurs du règlement d'exécution de la CBPI vont être modifiés, notamment concernant la suppression de la reclassification lors du renouvellement des marques.

Le projet visant à confier à la Cour de Justice Benelux la compétence des recours contre les décisions d'annulation et d'opposition de l'Office se concrétise depuis quelques mois par un travail d'élaboration de nouveaux textes. Cette centralisation des recours conduira à une plus grande uniformité dans les procédures judiciaires au Benelux en matière de marques.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches principales
- > Projets exceptionnels
- > Développements juridiques
- > Marque nationale et Marque communautaire (UE)

ACCUEIL

PRÉFACE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Développements juridiques

i-DEPOT public

L'OBPI a également obtenu un feu vert au niveau politique pour le lancement de la deuxième phase de l'i-DEPOT, visant à offrir aux utilisateurs (de manière facultative) la publication du contenu de l'i-DEPOT. L'objectif est de lancer un module de ce type pour l'i-DEPOT dans le courant de l'année 2012.

Coopération possible sur les brevets

Au niveau du Benelux, un vent nouveau semble souffler depuis 2010 : à la mi-2010, les trois pays ont en effet souhaité relancer les discussions en vue d'une possible collaboration sur le plan technique (IT) pour les brevets. Un groupe de travail ad hoc a été constitué avec le support de l'OBPI et il s'est réuni à plusieurs reprises, confirmant la ferme volonté politique de mettre en place une coopération technique le plus rapidement possible.

POINTS FORTS

- > Résultats au niveau des tâches principales
- > Projets exceptionnels
- > Développements juridiques
- > Marque nationale et Marque communautaire (UE)

ACCUEIL

PRÉFACE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Points forts

Marque nationale et Marque communautaire (UE)

En 2010, la Commission européenne a confié au [Max Planck Institut](#) le soin de conduire une étude sur le fonctionnement du système des marques européen. Ce système, en place depuis près de quinze ans maintenant, permet de protéger une marque dans l'ensemble de l'Union européenne grâce à un seul enregistrement. L'étude a examiné les rapports entre le système européen des marques et les systèmes nationaux. Les résultats de l'étude ont été publiés début 2011.

Le rapport met en évidence le souhait d'une harmonisation plus poussée et le besoin de faire évoluer le système de la marque communautaire, sans pour autant le révolutionner.

Parmi les points qui ont retenu l'attention du Max Planck Institut, on doit évidemment épinglez l'usage territorial de la marque communautaire, suite à la décision [« Onel »](#) rendue par l'OBPI en février 2010 et aux débats animés qui s'en sont suivis. Les débats portent sur le fait de savoir si l'utilisation d'une marque dans un seul pays de l'UE suffit par définition pour maintenir un droit exclusif dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les recommandations formulées dans l'étude conduite par le Max Planck Institut permettent de rester relativement optimiste, en ce sens qu'elles insistent sur la nécessaire coexistence des marques nationales avec la marque communautaire.

POINTS FORTS

- > [Résultats au niveau des tâches principales](#)
- > [Projets exceptionnels](#)
- > [Développements juridiques](#)
- > [Marque nationale et Marque communautaire \(UE\)](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES



Perspectives d'avenir

BBIE à l'avenir

L'OBPI dispose de plusieurs opportunités et perspectives sur le long terme. En 2011 et dans les années à venir, de nouvelles perspectives seront examinées pour la mise en place d'une coopération Benelux en matière de propriété intellectuelle. En outre, l'innovation demeure une constante dans notre communication orientée vers le client.

Nouvelles perspectives de coopération

L'OBPI est impliqué dans différents projets IT sous les auspices du Fond de Coopération de l'OHMI. Cela s'applique au groupe de travail sur l'architecture et aux groupes de travail consacrés aux recherches d'image et au développement du standard [TM-XML](#).

Ce standard XML destiné au secteur des marques permet aux offices d'échanger des informations sur les marques avec leurs partenaires et avec les utilisateurs.

En 2011, les trois pays du Benelux poursuivent les discussions sur les possibilités de coopération technique (IT) en matière de brevets ; l'OBPI pourrait éventuellement jouer un rôle important dans une future coopération Benelux à ce niveau.

Innovation et projets

En termes d'innovation et de projets, l'OBPI souhaite continuer à offrir une protection attractive aux petites et moyennes entreprises pour leurs marques et modèles. Plusieurs services électroniques sont d'ailleurs en cours de développement, comme un portail de l'OBPI et le lancement d'un nouveau site Internet : l'ambition est d'accroître et perfectionner l'automatisation de nos services et d'améliorer l'expérience des utilisateurs sur nos services en ligne. L'OBPI va également travailler en 2011 à la création d'un outil permettant aux mandataires de déposer des i-DEPOTS au nom de leurs clients. Enfin, une campagne sera lancée en 2011 pour faire davantage connaître l'i-DEPOT.

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

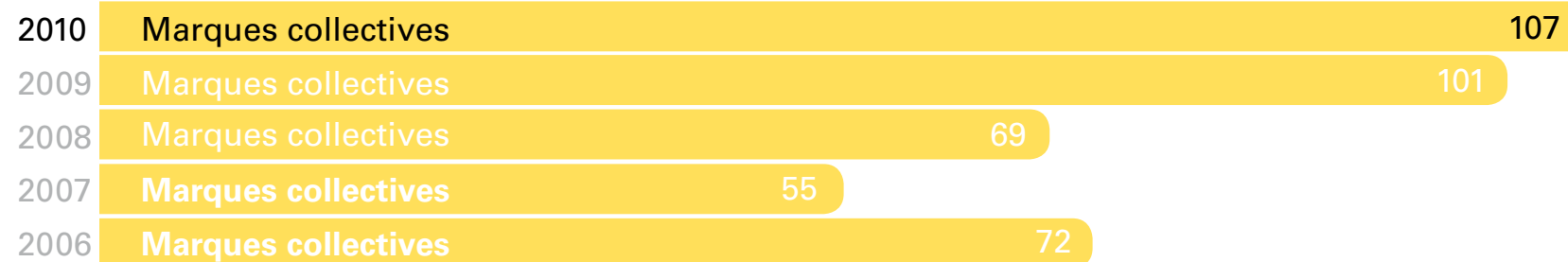
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Dépôts Benelux



NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Répartition des dépôts Benelux par pays de dépôt

	Service national Belgique	Service national Luxembourg	OBPI	Total
2010	191	0	22.013	22.204
2009	204	0	21.282	21.486
2008	314	0	23.140	23.454
2007	319	0	24.340	24.659
2006	301	0	26.920	27.221

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

> Chiffres Marques

> Chiffres Modèles

> Chiffres i-DEPOT

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Dépôts Benelux par pays d'origine										
	2010		2009		2008		2007		2006	
Benelux										
Pays-Bas	14.546	65,6%	14.341	66,8%	15.777	67,4%	17.077	69,3%	18.259	67,2%
Belgique	5.444	24,6%	5.262	24,5%	5.384	23,0%	5.321	21,6%	5.168	19,0%
Luxembourg	857	3,9%	533	2,5%	679	2,9%	566	2,3%	578	2,1%
États-Unis	208	0,9%	292	1,4%	328	1,4%	414	1,7%	814	3,0%
Japon	32	0,1%	25	0,1%	36	0,2%	58	0,2%	74	0,3%
Autres UE	652	2,9%	629	2,9%	759	3,2%	710	2,9%	1.697	6,3%
Autres	465	1,9%	404	1,9%	491	2,0%	513	2,0%	579	2,1%

NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Nombre de marques publiées

	Individuelles	Collectives	Total
2010	18.131	90	18.221
2009	18.130	75	18.205
2008	19.817	48	19.865
2007	20.107	45	20.152
2006	34.488	79	34.567

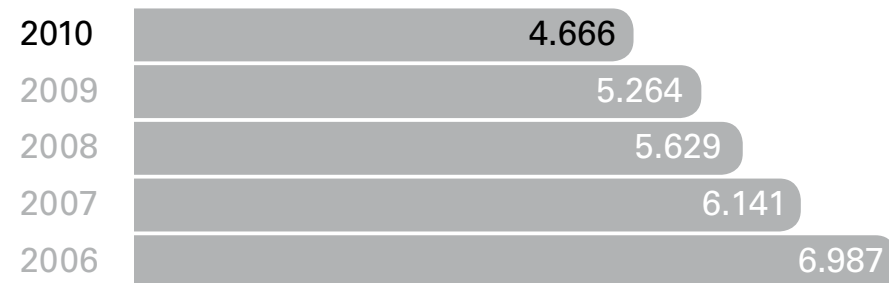
Enregistrements internationaux demandés par l'intermédiaire de l'OBPI

	Protocole	Arrangement	Arr. + Prot.	Total
2010	1.950	213	211	1.964
2009	1.942	274	273	1.949
2008	1.056	433	1.214	2.708
2007	508	581	1.438	2.531
2006	453	654	1.503	2.615

Demandes de renouvellement

	Individuelles	Collectives	Total
2010	14.583	60	14.643
2009	14.130	68	14.198
2008	13.244	56	13.300
2007	13.248	54	13.302
2006	12.424	33	12.457

Enregistrements internationaux valables dans le Benelux



NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Refus pour motifs absolus – Statistiques 2009¹

	Nombre	%
Dépôts Benelux		
Total ²	20.063	100,00%
Introduits par le titulaire de la marque	7.155	35,66%
Introduits par le mandataire	12.908	64,34%
Refus provisoires		
Total	2.091	10,42%
En totalité	2.043	10,18%
En partie	48	0,24%
Introduits par le titulaire de la marque	1.179	16,48%
Introduits par le mandataire	912	7,07%
Dépôts enregistrés après refus provisoire ⁴	284	1,42%
Dépôts retirés sur demande / enregistrements accélérés radiés	333	1,66%
Dépôts classés sans suite	28	0,14%
Délai de réclamation non encore expiré (règle 1.15 RE)	6	0,03%

NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Refus pour motifs absolus – Statistiques 2009¹ (suite)

Refus définitifs

Total ⁵	1.440	7,18%
Dont enregistrements accélérés radiés	84	
En totalité	1.433	7,14%
En partie	7	0,03%
Introduits par le titulaire de la marque ³	990	13,84%
Introduits par le mandataire ³	450	3,49%
Réclamation formulée	311	
Aucune réclamation formulée	1.129	
Recours introduit (article 2.12 CBPI) ⁶		
En Belgique	5	
Aux Pays-Bas	3	
Au Luxembourg	0	

1 Les statistiques relatives à 2009 ne sont pas encore disponibles à cause des délais prescrits pour cette procédure.

2 Les dépôts non recevables ne sont pas comptés dans le nombre total de dépôts. Le pourcentage de refus est donc un peu plus élevé que ce ne serait le cas avec l'ancien mode de calcul.

3 Ces pourcentages de refus sont calculés par rapport au nombre de dépôts effectués par les titulaires de marques/mandataires.

4 Il s'agit le plus souvent de refus provisoires qui sont révisés après une réaction du titulaire de la marque/mandataire, par exemple lorsque le dépôt est limité ou que la consécration par l'usage est démontrée.

5 Le pourcentage de refus définitifs a fortement augmenté au cours des années écoulées. Cela peut s'expliquer entre autres par les modifications apportées à la procédure d'enregistrement qui ont eu pour effet de réduire la fréquence des classements sans suite de dépôts.

6 Contrairement à tous les autres chiffres dans ce tableau, où les quantités sont calculées en fonction de la date de dépôt dans l'année considérée, le nombre de recours a été calculé en fonction de la date d'introduction du recours.

NOS PRODUITS

[> Chiffres Marques](#)

[> Chiffres Modèles](#)

[> Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

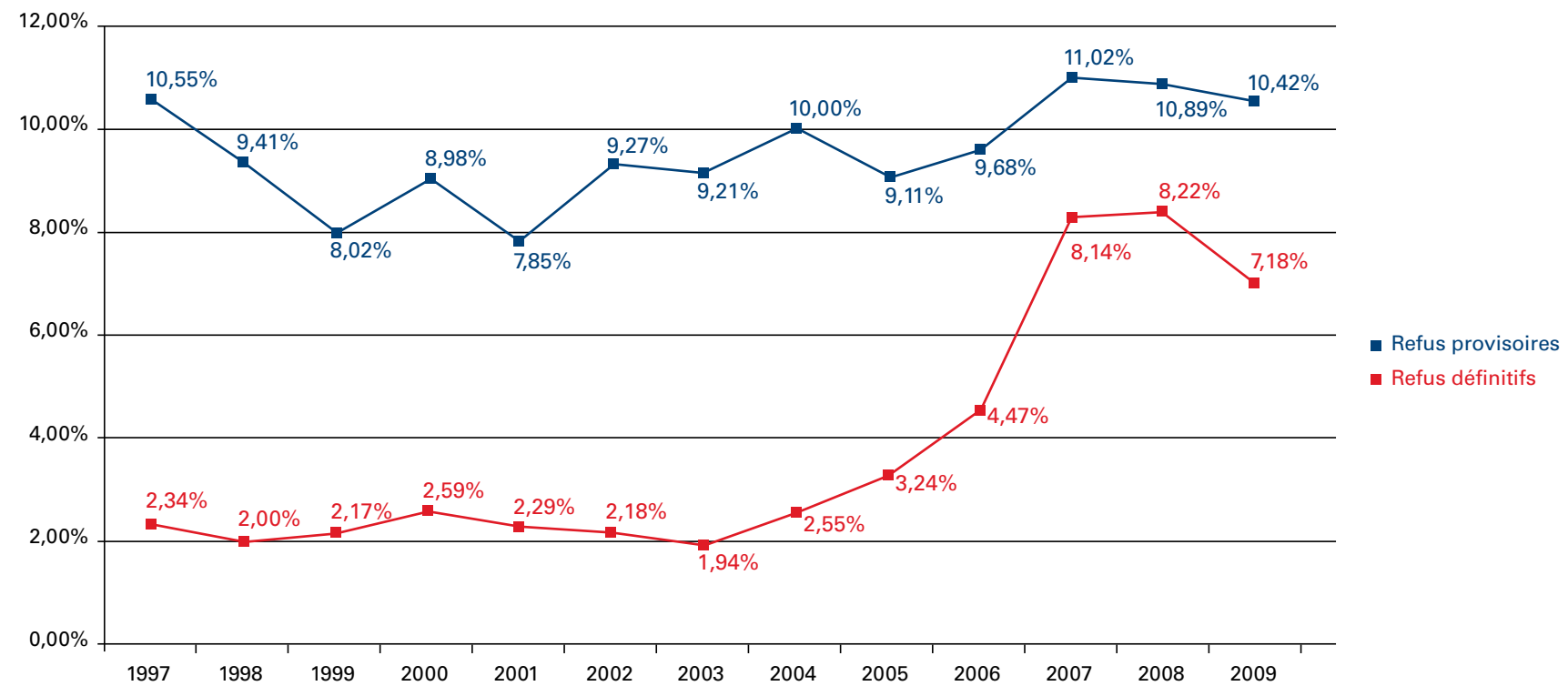
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Evolution refus pour motifs absolus par rapport au nombre de dépôts



NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres Marques

Nombre d'oppositions

Recevables	1.038	96%
Non recevables	46	4%
Total	1.084	
<i>Terminées en 2010 (oppositions recevables)</i>		
Total	441	42%
<i>Examen en cours (oppositions recevables)</i>		
De 2010	597	58%
<i>Langue de la procédure (oppositions recevables)</i>		
Néerlandais	766	74%
Français	272	26%
Anglais*	442	43%

Opposition dirigée contre (oppositions recevables)

Droit du Benelux	947	91%
Droit international	91	9%

Opposition basée sur (oppositions recevables)**

Marque Benelux	402	39%
Marque communautaire	644	62%
Marque internationale	239	23%

* L'anglais peut être volontairement choisi à côté d'une des deux langues de la procédure, à savoir le néerlandais ou le français.

** Il est possible d'invoquer différents types de droits pour une même opposition.

NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

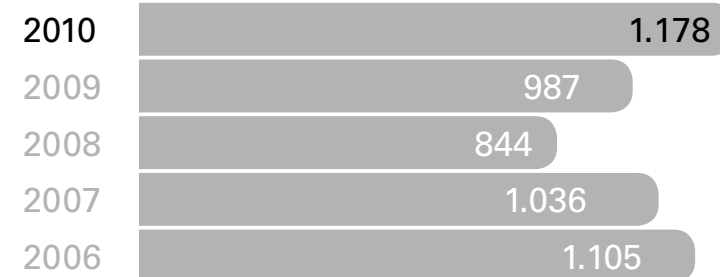
NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

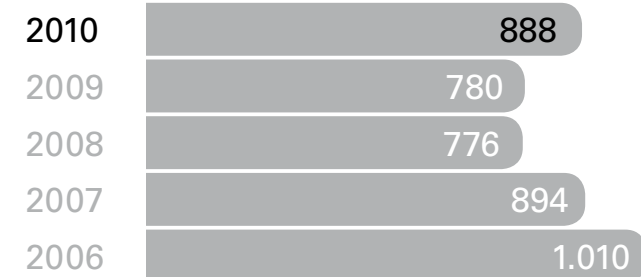
Nos produits

Chiffres Modèles

Dépôts Benelux



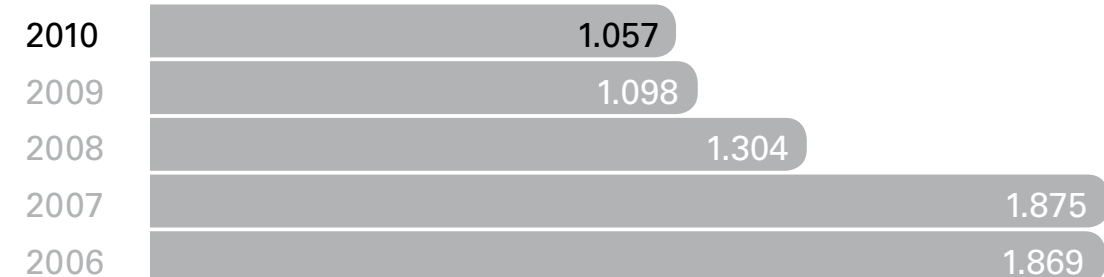
Nombre de modèles publiés



Répartition des dépôts Benelux par Service national

	Service national Belgique	Service national Luxembourg	OBPI
2010	124	7	1.046
2009	79	0	908
2008	100	0	743
2007	159	1	867
2006	153	2	950

Demandes de renouvellement



NOS PRODUITS

> Chiffres Marques

> Chiffres Modèles

> Chiffres i-DEPOT

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

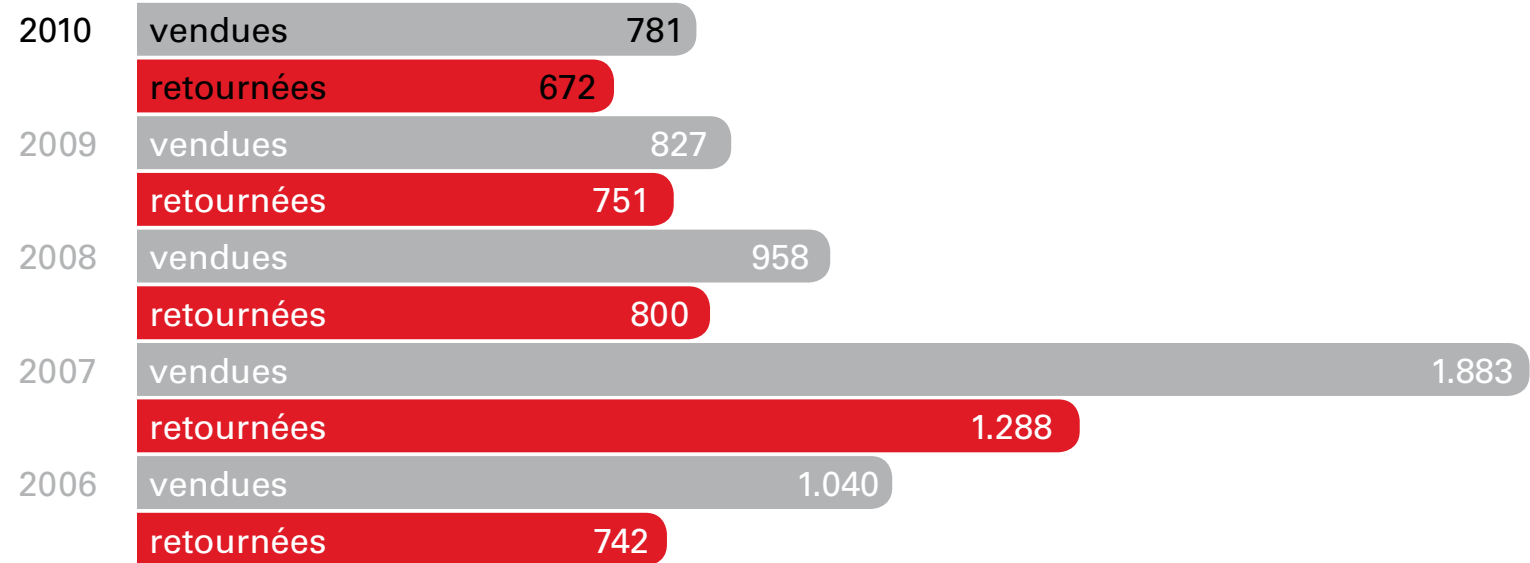
Nos produits

Chiffres i-DEPOT

i-DEPOTs électroniques (lancé fin 2007)

	2010	2009
Belgique	1.668	1.396
Pays-Bas	2.040	1.834
Luxembourg	140	74
Autres	59	37
Total	3.907	3.341

Enveloppes i-DEPOT



NOS PRODUITS

> [Chiffres Marques](#)

> [Chiffres Modèles](#)

> [Chiffres i-DEPOT](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Nos produits

Chiffres i-DEPOT

Répartition des enveloppes i-DEPOT par pays

	2010	2009	2008	2007	2006
Belgique	369	415	436	646	409
Pays-Bas	245	279	347	599	296
Luxembourg	37	42	13	35	26
Autres	21	15	4	8	11
Total	672	751	800	1.288	742

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

> Chiffres Marques

> Chiffres Modèles

> Chiffres i-DEPOT

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Notre organisation

Notre personnel

Services nationaux

Service national Belgique

Service public fédéral Economie
PME, Classes moyennes et Energie
Office de la Propriété intellectuelle
North Gate III – Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

T + 32 2 277 52 97

F + 32 2 277 52 77

www.economie.fgov.be

Service national Luxembourg

Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur
Office de la Propriété intellectuelle
Boulevard Royal 19-21
2449 Luxembourg

T + 35 2 478 41 87

F + 35 2 22 26 60

E dpi@eco.etat.lu

www.eco.public.lu

Nos bureaux sont établis à La Haye. L'organisation compte 94 employés. Nous collaborons étroitement avec les services nationaux à Bruxelles et au Luxembourg.

Nombre d'employés

	31-12-2010	31-12-2009
NL	68	68
B	22	22
L	3	3
Fr	1	1
Total	94	94

Homme	Femme	Temps Plein	Temps Partiel
42	52	57	37

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Finances

Bilan

Actif

AU 31 DECEMBRE 2009 *En milliers d'euros*

Actif immobilisé

	2010	2009
Immobilisations corporelles	8.046	8.743
Immobilisations financières	11.204	11.913
	19.250	20.656

Actif circulant

Créances	1.478	1.685
Disponibilités	5.600	3.864
	7.078	5.549

26.328

26.205

Passif

AU 31 DECEMBRE 2009 *En milliers d'euros*

Fonds propres

	2010	2009
Fonds de réserve	8.980	8.980
Réserve générale	11.049	10.916
	20.029	19.896

Provisions

532 **595**

Dettes à court terme

Liées aux frais du personnel	1.047	1.027
Autres dettes à court terme	4.720	4.687
	5.767	5.714

26.328

26.205

[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2010](#)

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Note explicative du bilan

Justification financière

Pour la septième année consécutive l'OBPI a réussi à réaliser un résultat d'exploitation positif. La dernière augmentation des tarifs date de 2005. L'OBPI a réussi à bien se maintenir pendant la crise, en saisissant les opportunités (i-DEPOT), en réalisant des économies de coûts et en produisant de bons revenus de placements.

- Les immobilisations corporelles se composent de l'immeuble, de l'inventaire, des moyens de transport et des investissements en IT. Elles sont estimées sur la base de la valeur d'acquisition, après déduction des amortissements annuels linéaires.
- Les immobilisations financières se composent de quelque 20 % d'actions (trackers sur indices mondiaux) et de 80 % d'obligations. Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur marchande inférieure.
- Les autres postes sont évalués à leur valeur nominale.
- Il existe des créances sur l'OMPI (Arrangement de Madrid), l'OHMI (accord de coopération) et le service des contributions (TVA) ainsi que par rapport aux intérêts courants des obligations et aux produits à recevoir.
- L'Office peut disposer librement des liquidités.
- Les provisions se composent d'une provision pour réorganisation, d'une provision pour jubilés, d'une provision pour gros entretien et d'une provision pour préretraite.
- Les dettes à court terme liées au frais du personnel se composent essentiellement d'une réserve pour pécule de vacances et jours de vacances, ainsi que pour des retenues sur salaire et des primes encore à payer.
- Les autres dettes à court terme concernent des créiteurs, des charges à payer et des réserves pour factures à recevoir.

[> Bilan](#)

[> Note explicative du bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2010](#)

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Compte d'exploitation 2010

<i>En milliers d'euros</i>	Budget 2010	2010	2009
Revenus			
Recettes dépôts	5.549	5.614	5.765
Recettes renouvellements	4.146	4.223	4.123
Autres	3.450	3.725	3.299
Total des revenus	13.145	13.562	13.187
Charges d'exploitation			
Frais salariaux	7.690	7.679	7.545
Charges sociales	576	579	507
Frais de pension	1.973	2.079	1.911
Autres dépenses personnel	716	562	901
Dépenses personnel	10.955	10.899	10.864
Amortissements	1.122	1.091	1.095
Autres dépenses	2.318	1.979	2.188
Déduire : total des dépenses	14.395	13.969	14.147
Résultat	-1.250	-407	-960
Résultats financiers			
Intérêts et dividendes	500	403	489
Résultats de transaction (écarts des cours)	0	137	578
	500	540	1.067
Résultat d'exploitation	-750	133	107

> Bilan

> [Compte d'exploitation 2010](#)

> [Note explicative d'exploitation](#)

> [Visa de certification](#)

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Note explicative du compte d'exploitation

L'OBPI a réalisé, avec € 133.000, un résultat d'exploitation positif pour la huitième année consécutive (€ 2009 : € 107.000). La reprise des activités internationales et les réductions de coûts ont permis d'éviter les pertes. Le chiffre d'affaires des services est réalisé lors de la publication ou dès réception du paiement.

Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires a augmenté de € 13.187.000 en 2009 à € 13.562.000 en 2010. Le chiffre d'affaires international est celui qui a le plus augmenté grâce à une augmentation du cours du Franc suisse, une augmentation du chiffre d'affaire du Protocole et les rétributions pour TMview.
- Le revenu des dépôts a légèrement baissé à € 5.614.000, le retard des travaux en cours n'ayant pas pu être mieux résorbé.

- Le chiffre d'affaires des renouvellements a augmenté de € 100.000 pour atteindre € 4.223.000.
- Le nombre d'oppositions (1.038) est resté plus ou moins égal à l'année dernière. Les revenus ont baissé à € 666.000. En 2009, le chiffre d'affaires occasionnel (comptable) était élevé, à hauteur de € 740.000.
- Le chiffre d'affaires pour les i-DEPOT a augmenté en 2010 à € 187.000, alors que le compteur du chiffre d'affaires s'était arrêté en 2009 à € 160.000. Tant le nombre d'i-DEPOT individuels que le nombre d'i-DEPOT introduits par un compte de crédits ont augmenté.

[> Bilan](#)

[> Compte d'exploitation 2010](#)

[> Note explicative d'exploitation](#)

[> Visa de certification](#)

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Note explicative du compte d'exploitation

Dépenses

- Les dépenses de personnel sont restées plus ou moins les mêmes qu'en 2009, passant de € 10.864.000 à € 10.899.000. D'un côté, il y a eu la hausse des traitements de l'Etat néerlandais (2,5 %), de l'autre la dotation initiale de la provision pour jubilés 2009.
- Les frais d'amortissement sont également restés semblables : € 1.091.000 en 2010 contre € 1.095.000 en 2009.
- Les autres dépenses ont baissé de près de 10 % au cours de l'exercice, passant de € 2.188.000 à € 1.979.000. La baisse est notamment le résultat de la baisse des frais juridiques (€ 73.000), des frais d'automatisation (€ 65.000) et des frais généraux (€ 43.000).

Produits et charges financiers

L'OBPI est parvenu à atteindre un rendement de 7,5 % (après déduction des dépenses) sur la valeur du marché. Outre la valeur du portefeuille de placements justifiée dans le bilan, il est question d'un bénéfice non-réalisé (valeur en bourse moins valeur d'acquisition) de € 795.000 (2009 : € 389.000).

[> Bilan](#)
[> Compte d'exploitation 2010](#)
[> Note explicative d'exploitation](#)
[> Visa de certification](#)

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

FINANCES

Visa de certification du réviseur indépendant

Les comptes annuels abrégés publiés dans ce rapport, comprenant le bilan abrégé au 31 décembre 2010 et le compte d'exploitation pour 2010 avec les commentaires correspondants, sont extraits des comptes annuels audités pour l'année 2010 de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle établi à La Haye. Nous avons émis un avis favorable sur ces comptes annuels lors de notre certification du 27 avril 2011. Les comptes annuels en question et cette version abrégée ne reflètent en rien les événements postérieurs à la date de notre certification du 27 avril 2011.

Les comptes annuels abrégés ne contiennent pas tous les commentaires exigés par les principes choisis et décrits par l'organisation, comme expliqué dans le commentaire des comptes annuels. La lecture des comptes annuels abrégés ne peut pas se substituer à la lecture des comptes annuels audités de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle.

> Bilan

> Compte d'exploitation 2010

> Note explicative d'exploitation

> *Visa de certification*

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION

Visa de certification du réviseur indépendant

Responsabilité de la direction

La direction de l'organisation est responsable de la rédaction d'une version abrégée des comptes annuels audités en accord avec les principes décrits dans le commentaire des comptes annuels.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à émettre un avis relatif aux comptes annuels abrégés sur la base de nos activités, réalisées dans le respect du droit néerlandais, en particulier la norme 810, « Obligations de rendre compte des bilans financiers abrégés ».

Avis

Selon notre avis, les comptes annuels abrégés sont conformes, dans tous les aspects d'importance matérielle, aux comptes annuels audités de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle pour l'année terminée au 31 décembre 2010, en accord avec les principes décrits dans le commentaire des comptes annuels.

La Haye, le 17 juin 2011

PricewaterhouseCoopers Accountants N.V.

Original signé par drs. A.E. Gerritsma RA

> Bilan

> Compte d'exploitation 2010

> Note explicative d'exploitation

> Visa de certification

FINANCES

ACCUEIL

PRÉFACE

POINTS FORTS

PERSPECTIVES
D'AVENIR

NOS PRODUITS

NOTRE
ORGANISATION